

Les industriels se mettent à leur calculette

- Un millier de références verront leur prix réduit
- Les nouveaux tarifs en vigueur le 7 juin
- La réserve stratégique devra être reconstituée avant deux mois

LES nouveaux prix de médicaments sont maintenant officiels. 24 heures après sa publication, les industriels sont toujours en train de faire leur première analyse. Sur près de 200 pages, la liste (téléchargeable sur le site de L'Economiste) comporte les prix d'environ 5.300 références pharmaceutiques. Près d'un millier de médicaments ont vu leur prix réduit. Les baisses varient selon les spécialités. «Ce sont les princeps



La réduction du prix et la hausse de la marge à 34% sont-elles suffisantes pour améliorer la situation financière de la majorité des pharmacies d'officine? (Ph. Conception Fotolia)

et les produits importés qui sont essentiellement concernés par la réduction de prix. Ce qui signifie qu'ils sont plus chers que

ceux produits localement», affirme un professionnel.

Commercialisé à 1.360,10 dirhams, par exemple, Aromasine sera désormais vendu à 969 dirhams. Augmentin 500 mg de 24 comprimés, un des antibiotiques les plus couramment consommés, lui, passera de 139,50 à 11,60 dirhams. Dans d'autres cas, comme Azix 500 mg, vendu auparavant à 89 dirhams, la baisse ne sera que de 30 cen-

vert, en PPV (prix public de vente) au lieu du PPM (prix public Maroc). En outre, les industriels devront ré-étiqueter le stock de médicaments qui n'aura pas été écoulé entre la date de publication des nouveaux prix et leur entrée en vigueur. Cette opération sera effectuée au niveau des grossistes, sous la supervision des industriels. Une fois ré-étiquetés, ces médicaments seront retournés aux pharmaciens d'officines. Les distributeurs devront également verser aux officinaux des avoirs représentant la différence entre les anciens et les nouveaux prix. Les distributeurs recevront à leur tour les avoirs équivalents auprès des industriels.

La baisse du prix est une mesure prise par le gouvernement pour améliorer l'accès aux médicaments. «Le ministère de la Santé avait jugé que le prix était le principal obstacle devant l'achat de médicaments. Ainsi, sur la base de son benchmark, seul un médicament sur cinq est trop cher. L'argument de la tutelle n'est pas donc justifié. De plus, bien que plus bas que le benchmark, les autres produits pharmaceutiques n'ont pas été augmentés», signale un industriel. La baisse de prix de 800 médicaments sur ces dernières années ne s'est pas traduite par un effet volume. D'ailleurs, les ventes du marché privé continuent de chuter. L'extension de la base des bénéficiaires du Ramed n'ex-

Un manque à gagner de plus de 800 millions de DH

SELON les estimations des industriels, la réduction du prix d'un millier de médicaments se traduira par un manque à gagner d'environ 10% du chiffre d'affaires global du secteur, soit un peu plus de 800 millions de dirhams. Certaines estimations parlent d'un milliard de dirhams. Les patrons de laboratoires affirment également que cette baisse ne devrait profiter qu'à hauteur de 30% aux citoyens. le reste étant destiné à compenser les officinaux puisque leur marge passera à 34% contre 30 auparavant. □

times. Quant à la pilule contraceptive, Mini-dril, son prix sera désormais de 9 dirhams au lieu de 9,05. La baisse de certains prix ne sera que de 0,05 dirhams. En fait, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une réduction, mais plutôt de la nouvelle méthode de calcul des prix qui prévoit d'arrondir vers le bas. Ainsi, tous les médicaments verront leur prix arrondi.

Le ministère de la Santé a tenu, mardi 8 avril, une réunion de cadrage avec l'ensemble des associations représentant industriels, distributeurs et pharmaciens d'officines. Les patients devront encore attendre deux mois avant l'application des nouveaux tarifs. En attendant, les industriels devront fabriquer des médicaments pour reconstituer la réserve stratégique de deux mois avec les nouveaux prix. Ce qui suppose d'accélérer la cadence car il faudra aussi de nouvelles étiquettes pour l'ensemble des médicaments, y compris ceux dont le prix n'a pas baissé. En effet, les prix seront désormais exprimés sous forme d'un losange

plique pas à elle seule ce repli. «L'absence du système du tiers payant est une barrière. Bien que bénéficiant d'une couverture médicale, bon nombre d'assurés n'accèdent pas aux soins médicaux, car il faut décaisser les honoraires des praticiens ainsi que les frais d'analyses, de radios, etc., avant d'être remboursé», signale un industriel.

Actuellement, le marché du médicament est arrivé à saturation. Pour développer de nouveaux débouchés, le gouvernement devrait élargir la couverture médicale via l'AMO ou les indépendants. L'export pourrait également constituer une option. Cette alternative a été intégrée dans le contrat-programme signé avec le gouvernement en février 2013. Mais à ce jour, aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre en œuvre cette feuille de route. □

Hassan EL ARIF